

# Charte bientraitance de l'AOGPE

**La personne accompagnée dans nos établissements et services est une personne vulnérable**

Nous devons la protéger de toute maltraitance, comme un acte, un propos, une attitude ou une omission intentionnelle ou non, physique ou psychique, orienté contre elle et portant atteinte à sa dignité et le respect de ses droits.

## Respecter la personne

à chaque instant par

### La communication



Écoute, accueil & consentement

### Le prendre soin



Autonomie, prendre en compte la douleur, capacité, accompagnement, savoir-être, relation d'aide

### Les équipes



Pluridisciplinarité, formation, entraide, cohésion & transmission

### Les droits fondamentaux



Dignité, croyance, liberté, confidentialité & sécurité

### Les valeurs



Empathie, confiance, patience, inclusion & tolérance

*“La bientraitance est une démarche globale de prise en charge du patient ou de l’usager et d’accueil de l’entourage visant à promouvoir le respect de leurs droits et libertés, leur écoute et la prise en compte de leurs besoins, tout en prévenant la maltraitance”* Définition proposé par l’HAS

Pour l’AOGPE, être bientraitant, c’est manifester un ensemble de comportements, d’attitudes qui prennent en compte et respectent la personne dans sa globalité, en s’adaptant à ses besoins, ses choix et à son autonomie avec pour objectifs de lui permettre de bien vivre, de s’épanouir et de garder son intégrité.